

La duchesse Anne d'Este et la commende du prieuré de Peillonnex

Le prieuré de Peillonnex fondé à la fin du Xe siècle par l'évêque Gérold de Genève, richement doté quelques années plus tard (1012) par le comte Robert, resta toujours sous la tutelle et la protection de la maison de Genève. Ainsi Amédée 1er, en 1156, le plaça sous la juridiction de l'abbaye d'Abondance. En 1219, Guillaume II reconnaît les donations déjà faites par ses aïeux et les augmenta de plusieurs terres. Les comtes de Genève semblaient encore exercer leur patronage sur leur ancien prieuré, lorsque le dernier d'entre eux, Robert, devenu pape d'Avignon en 1378 sous le nom de Clément VII, émancipa Peillonnex de la juridiction de l'abbé d'Abondance, voulant donner un témoignage d'affection à une maison si ancienne qu'elle se trouvait être la doyenne d'âge parmi tous les autres établissements religieux, abbayes, prieurés, couvents, dans l'immense diocèse de Genève.

Héritier des Comtes du Genevois, le duc de Savoie veilla à conserver son droit de patronage. Pour en obtenir la confirmation d'une façon définitive et effacer tout ce qu'on pouvait, à Rome, lui opposer contre l'usage plus ou moins constant et continu de ce droit, le roi Charles-Emrnanuel III, après Victor-Amédée II, activa ses démarches de mise en tutelle du

prieuré de Peillonnex.

Nous sommes en 1572. Jean de Saint-Jeoire de l'antique famille de ce nom, prieur de Peillonnex, venait de mourir. Pendant sa longue administration (1522-71), il avait vu la Réforme s'implanter à Genève, les bandes huguenotes se répandre dans le pays. Grâce à l'intervention de Charlotte d'Orléans, comtesse de Genevois, auprès de son cousin François 1er, le mandement de Thiez (Viuz-en-Sallaz), terre épiscopale, fut préservé de leurs trop longues déprédations en 1536. Mais il y eut certainement pillage du prieuré en 1536 déjà. Nous n'en voulons comme preuve que les réparations considérables faites les années qui suivirent par le prieur Jean de Saint-Jeoire, à l'église, aux murs d'enceinte, à la tour qui protégeait et dominait l'entrée du prieuré.

À la mort de Jean de Saint-Jeoire, Jean-François Vidomme de Chaumont, protonotaire apostolique, se mit sur les rangs et fut pourvu de la commende de Peillonnex en bonne forme, semble-t-il, car, dans sa requête au duc de Savoie, il se dit "*dûment et canoniquement*" mis en possession. Peut-être obtint-il des bulles du vivant du prieur de St-Jeoire, qui se serait ainsi démis en sa faveur, ou fut-il installé comme coadjuteur avec future succession, ainsi qu'il était souvent coutume en pareil cas.

